REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Membres : 18

Présents : 11
Procuration :7
Voix délibérative 18

Date de convocation : 06/06/2023

Date d'affichage : 13/06/2023

L'an deux mille vingt et trois et le vendredi 9 juin à 18h30, le Conseil municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du conseil en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire et dans le respect des préconisations sanitaires.

Présents : Jean-Jacques THIBAUT, Marc GIMBERNAT, François MOUTTE, Suzanne SICARD, Laurent TOIX, Robert DIAZ, Sophie SALA, Magali ROUGE, André PRADIER, Patricia BAILLEUL, Cécile GRIVOIS DONAT

Absents excusés Lydie MAJORAL, Thierry SOLDA, Michèle VALDENAIRE, Nicolas MOREL, Marie-Odile BEAUVOIS, Philippe GARCIA, Laurent DESAINRIQUER

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT.

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour.
Monsieur Marc GIMBERNAT en sera le secrétaire de séance.

Affaire 1 : décisions du Maire sur la base de ces délégations

Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises sur la base de ses délégations.

008 2023	Demande de subvention fond vert bâtiment public
009 2023	Etude de sol terrain Nicolau
010 2023	SPS parking vauban
011 2023	Convention smbvr
012 2023	Géomètre terrain nicolau

Monsieur le Maire détaille les opérations en cours sur le terrain de Mme Nicolau, qui consiste à se porter acquéreur d'une bande de terrain afin de réaliser la voie d'accès au restaurant scolaire en prolongement de la rue Marcel Pagnol jusqu'à l'école.

Une étude de sol est en cours sur ce terrain pour relever la perméabilité de ce dernier en vue de le corréler avec le relevé topo pour calculer les pentes d'évacuation des eaux pluviales.

Affaire 2 : désignation sénatoriale

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour désigner les délégués appelés à voter pour les sénatoriales.
Il précise que nous devons désigner 5 délégués titulaires et 3 suppléants. Ayant constaté l'effectif présent au conseil municipal, il fait procéder aux opérations de désignation des membres du vote (le président en est le Maire, les deux conseillers lesp lus âgés et les deux conseillers les plus jeunes sont les assesseurs.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une seule liste se présente, la liste THIBAUT, composé comme suit :
Jean Jacques THIBAUT (T), Lydie MAJORAL(T), Marc GIMBERNAT(T), Suzanne SICARD(T), François MOUTTE(T), Marie Odile BEAUVOIS(S), Laurent TOIX(S), Cécile GRIVOIS-DONAT(S)

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret par appel des conseillers municipaux.
La liste THIBAUT récolte tous les suffrages et tous les membres en sont élus à l'unanimité.

Le scrutin est clos et approuvé par le conseil municipal.

Affaire 3 : Référent déontologie

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu de l'AMF 66 visant à désigner un référent déontologie, susceptible d'aider les élus du conseil municipal et les orienter en cas de doute sur les conflits d'intérêts pouvant exister entre leur fonction et leur profession, avec les engagements associatifs qu'ils pourraient avoir…

Monsieur Joseph RESPAUD comme référent déontologue titulaire et Bernard de TORRES comme suppléant

La désignation des référents déontologie est approuvée à l'unanimité.

Affaire 4 : Décision modificative budget principal

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de décision modificative sur le budget principal qui concerne la section investissement.
Afin d'équilibrer l'opération du parc jonquères, il convient de procéder à une décision modificative entre opération de l'opération 100128 (renaturation prat del cavall) vers l'opération 100101 (opération parc jonquères) pour un montant de 40000 €.

La décision est approuvée à l'unanimité.

Affaire 5 : Compte de Gestion des 15 olius

Monsieur le Maire donne lecture du compte de gestion du budget des 15 olius.
Il rappelle que le compte de gestion est tenu par le Trésorier et reflète la comptabilité engagée par la commune.
Il est en accord avec le compte administratif.
Il précise que nous allons ensuite clore le budget annexe des 15 olius et que ce sera donc le dernier compte de gestion.

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

Affaire 6 : Compte administratif budget des 15 olius

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2022 du budget des 15 olius qui est conforme au compte de gestion tenu par le trésorier.
Il rappelle que le compte administratif est tenu par la Commune et doit être en cohérence avec le compte de gestion.

Il quitte la salle et le vote du compte administratif est mis aux voix.
Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

Affaire 7 : Clôture du budget des 15 olius

Monsieur le Maire précise qu'il convient de prendre une délibération pour clore le budget annexe du 15 olius, l'ensemble des opérations sur ce budget étant terminées.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Affaire 8 : Mise au pilon et désherbage / bibliothèque

Monsieur le Maire présente à liste des documents qu'il propose

- Soit de mettre en désherbage (pour 59 ouvrages)
- Soit de mettre au pilon (28 ouvrages)

Il communique la liste des documents concernés et propose de passer au vote.

L délibération est adoptée à l'unanimité

Affaire 9 : points divers

Monsieur MOUTTE présente un compte rendu synthétique de l'activité de la médiathèque : il donne lecture de la fréquentation, des activités qui se sont déroulées sur l'année et éléments financiers. L'ensemble du conseil se félicite pour la bonne organisation de cette structure et son dynamisme.

Monsieur TOIX rappelle que les inscriptions pour le centre de loisir connaissent un franc succès. Elles se déroulent au périscolaire et sont organisées par l'équipe de direction afin de vérifier la complétude des dossiers et les besoins des familles.

Par ailleurs, il rappelle que le vendredi 16 juin se dérouleront les portes ouvertes du service de restauration scolaire afin de faire découvrir aux parents les préparations effectuées au sein de notre établissement.

Il est 20h30 l'ordre du jour du conseil est épuisé, la séance est levée.

Le Secrétaire de séance	Le Maire
Marc GIMBERNAT	Jean-Jacques THIBAUT